



EHESP

Ingénieure du Génie Sanitaire

Promotion : **2023**

Date du Jury : **05 décembre 2023**

**La baisse de l'objectif du seuil d'étiage
de l'Allier et son impact sur
l'alimentation en eau potable**

Laurence PLOTON

Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements à Loïc BIOT, directeur départemental de la délégation départementale de la Haute-Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes pour la qualité de nos échanges, sa bienveillance et son soutien.

Je remercie l'équipe du pôle Santé Environnement 43 qui m'accompagne au quotidien. L'énergie que je déploie à améliorer nos conditions de travail est à la hauteur de leur engagement et de leur grande compétence. Sans eux, il ne serait pas possible d'absorber la charge de travail actuelle.

Donc à Amandine BRUYERE, Cécile CHARTOGNE, Frédéric EXBRAYAT, Mathilde FRAISSANGE, Elizaveta GOLIKOVA, Valérie LARGERON, Simon LASSALE, Céline MALARTIC, Sophie MICHEL, Valérie PAGES et Véronique PEYCHES, Christine TEYSSIER et Camille VARAGNAT avec qui j'ai, tout ou partie de l'année 2023, travaillé, j'exprime mes profonds remerciements.

Un grand merci à mes camarades de promotion : Thomas CARTIER, Adeline JACQUOT-HACHE, Florence LABBE, Pierre LUSTEAU et Sandrine SAILLARD pour les semaines de formation passées ensemble. Je les remercie de nos riches échanges techniques souvent emprunts d'humour et nos moments gastronomiques partagés.

Sommaire

Introduction : Responsable du pôle Santé Environnement.....	1
1 L'alimentation en eau potable en Haute-Loire	2
1.1 Une organisation départementale balkanisée	2
1.2 Les enjeux sanitaires liés à l'eau	2
1.3 Les tensions en 2022.....	2
1.4 Un travail de résilience engagé dès 2022	3
2 L'objectif du seuil d'étiage de l'Allier à Vieille-Brioude	4
2.1 Le soutien d'étiage sur l'axe Allier.....	4
2.2 La situation à l'été 2023.....	5
3 La baisse de l'objectif du seuil d'étiage	6
3.1 L'identification et le partage des enjeux sanitaires	6
3.2 L'aide à la décision	7
3.3 L'anticipation de la gestion de crise	10
4 Le post-événementiel	13
4.1 L'évaluation en cours d'étiage	13
4.2 Un retour d'expérience	13
4.3 Des perspectives de résilience	13
Conclusion et bilan de cette année de stage.....	16
Bibliographie - Sitographie.....	17
Liste des annexes.....	18

Liste des sigles utilisés

AEP : Alimentation en eau potable
ARS : Agence Régionale de Santé
ARA : Auvergne Rhône Alpes
CGRNVES : Comité de Gestion des Réservoirs de Naussac et de Villerest et des Etiages Sévères
CH : Centre hospitalier
CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CVL : Centre Val de Loire
DD : Délégation Départementale
DD43 : Délégation Départementale de la Haute-Loire
DDT : Direction Départementale des Territoires
DG : Directrice générale ou directeur général
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDCH : Eau destinée à la consommation humaine
EHPAD : Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
EPL : Etablissement public Loire
ES : Etablissement de santé
ESMS : Etablissement social ou médico-social
GHT : Groupement hospitalier territorial
IGS : Ingénieure ou ingénieur du génie sanitaire
IES : Ingénieure ou ingénieur d'études sanitaires
UDI : Unité de distribution d'eau potable
UGE : Unité de gestion de l'eau
ORSEC : Organisation de réponse de sécurité civile
OSE : Objectif du seuil d'étiage
PGSSE : Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux
PRPDE : Personne responsable de la production et de la distribution de l'eau
REUT : Réutilisation des eaux usées traitées
RGPD : Règlement général sur la protection des données
SDAEP : Schéma départemental d'alimentation en eau potable
SE : Santé environnement
SI-VSS : Système d'information – Veille situation sanitaire
SIDPC : Service interministériel de défense et de protection civile
T3S : Technicienne ou technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Introduction : Responsable du pôle Santé Environnement

Les Agences Régionales de Santé (ARS) définissent et mettent en œuvre la politique de santé au niveau régional. Elles pilotent le système de santé en région, au plus près des besoins des populations. Outre la régulation de l'offre de santé, de nombreuses missions des ARS portent sur la santé publique (veille et sécurité sanitaire, gestion des crises sanitaires, actions de prévention et de promotion de la santé), et, notamment la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et aux modes de vie qui relève des missions de santé environnementale.

L'ARS ARA est organisée en directions métiers : le secrétariat général, la direction de la stratégie et des parcours, la direction de l'offre de soins, la direction de l'autonomie, la direction inspection-justice-usagers et la direction de la santé publique qui comprend un pôle Santé Environnement (SE) régional qui alimente les pôles SE au sein de chacune des douze Délégations Départementales (DD). [1]

La santé environnementale en délégation départementale de la Haute-Loire (annexe 1) : Le pôle santé environnement est un des quatre pôles de la DD43 et réunit un tiers des agents de la DD43. Le pôle décline à l'échelle départementale la politique de la filière SE de l'ARS ARA. Il est pourvu de onze agents : deux assistantes, une chargée de missions, six techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S) et une apprentie en master 2 de l'université Lyon 2 en Sciences de l'eau et moi. Le pôle est scindé en deux cellules : la cellule « Eaux » et la cellule « Espaces clos et environnement extérieur ».

Responsable du pôle Santé environnement de la DD43 depuis le 23 mai 2016, j'étais jusqu'au 31 décembre 2022 ingénieure d'études sanitaires. Depuis le 1^{er} janvier 2023, je suis ingénieure du génie sanitaire stagiaire. Mon année de stage s'effectue dès lors dans la continuité.

Les IGS occupent généralement des postes de responsable technique, de responsable de service ou des postes d'expert. Exerçant comme responsable de pôle SE, mes missions ont la particularité d'exercer en département rural, impliquant outre le management du pôle, une grande proximité avec les élus locaux et le corps préfectoral. Je suis amenée également à assurer régulièrement l'intérim de la direction de la DD.

J'ai choisi d'illustrer mon travail d'IGS à travers la baisse à titre dérogatoire de l'objectif du seuil d'étiage de l'Allier et son impact sur l'alimentation en eau potable d'un territoire.

1 L'alimentation en eau potable en Haute-Loire :

1.1 Une organisation départementale balkanisée :

Avec 651 captages actifs présents sur le département, le classant parmi les départements les plus importants en nombre de captages, la gestion de l'eau est « balkanisée » : 399 Unités de Distribution de l'Eau Potable (UDI) sont exploitées par 134 Personnes Responsables de la Production et Distribution de l'Eau (PRPDE). Seuls deux établissements publics de Coopération intercommunale (EPCI) sur onze détiennent la compétence « eau ».

De plus, la particularité de la Haute-Loire est la présence de « syndicats de gestion ». Ces entités regroupent plusieurs Unités de Gestion de l'Eau (UGE) et sont compétentes pour assurer une gestion des aspects techniques du service notamment. Des opérateurs privés (SUEZ, VEOLIA) interviennent également sur le territoire pour assurer la gestion par délégation de services, à hauteur de 7 UGE pour VEOLIA et 1 pour SUEZ.

Les données chiffrées plus précises et cartographiées sont jointes en annexe 2.

1.2 Les enjeux sanitaires liés à l'eau :

L'environnement physique dont l'accès à l'eau est un des déterminants de santé.

Pour autant, les enjeux sanitaires liés à l'eau ne semblaient pas connus de tous et notamment du corps préfectoral. C'est pourquoi le 03 mars 2023 j'ai remis au préfet une note relative à la tenue d'assises départementales de l'eau permettant d'explicitier et partager ces enjeux portant sur la pénurie d'eau et/ou la dégradation de qualité de l'eau. J'ai vulgarisé :

- ✚ Les différentes voies d'exposition (ingestion, inhalation et contact),
- ✚ Les impacts somatiques et/ou psychologiques,
- ✚ Les différentes pollutions : chimiques ou bactériologiques,
- ✚ Les intoxications ponctuelles ou chroniques.

Sur ma proposition, le directeur départemental a partagé cette note avec l'ensemble des agents de la direction départementale afin d'acculturer davantage les agents de la DD aux problématiques gérées par mon pôle.

1.3 Les tensions en 2022 : un épisode de sécheresse inattendu et exceptionnel

Ces qualificatifs peuvent être actualisés au travers des données relatives aux tensions éclairées par les PRPDE en Haute-Loire. Les tensions recensées sont de deux ordres : des autorisations exceptionnelles par arrêté préfectoral sur proposition ARS pour des

ressources en eau potable non habituelles, et, des citernages. Il n'y a pas eu de rupture d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Les citernages sont des transports d'eau depuis un réseau excédentaire vers un réseau déficitaire via des camions citernes, à l'initiative des PRPDE, pour permettre le maintien de l'alimentation en eau. Les PRPDE déclarent les citernages et les conditions de citernage au pôle SE afin qu'une évaluation sanitaire de la situation soit réalisée.

Le caractère inattendu :

Les citernages déclarés sont compilés chaque année. Le volume global citerné en 2022 est de 9138 m³ soit 126 fois plus que l'année précédente et 9 fois plus que l'année 2011 qui était jusqu'à lors l'année ayant connu le plus important volume citerné.

Le caractère exceptionnel :

L'ensemble des tensions relevées sur le bassin Loire Bretagne ont été cartographiées. On constate que les tensions sont notablement regroupées sur le territoire de la Haute-Loire. L'annexe 3 illustre les caractères inattendu et exceptionnel des tensions AEP en Haute-Loire et une cartographie des tensions recensées en ARS sur la Haute-Loire en 2022.

Parmi toutes les situations problématiques, j'ai alerté sur la situation de l'alimentation en eau par les puits filtrants sur l'axe Allier. En août 2022, j'avais fait remonter à l'ARS de bassin le manque de connaissance sur ces puits et l'absence globale d'alimentations de secours. Aucune tension sur l'alimentation n'avait été remontée en 2022 par les PRPDE. Seule la situation des puits filtrants qui alimentent la commune de Langeac a fait l'objet d'un travail approfondi par l'ARS, la sous-préfète, la commune et VEOLIA, syndicat de gestion. J'ai mobilisé une T3S sur ce dossier. Un dépassement des références de qualité en fer et en manganèse avait été constaté dès août 2022 suite à des plaintes des abonnés. Bien que sans impact sanitaire, ces dépassements provoquent des effets indésirables et désagréables pour les consommateurs : coloration de l'eau en jaune-marron, goût métallique et tâches sur le linge clair.

Après un étiage 2022 qui s'est prolongé jusqu'en décembre 2022, la recharge hivernale est restée très insuffisante.

1.4 Un travail de résilience engagé dès 2022

Un accompagnement des collectivités n'a cessé depuis l'été 2022.

Des réunions collectives par arrondissement sous le pilotage des sous-préfets ont eu lieu en janvier 2023 et ont été reconduites au printemps.

Lors de ces échanges, j'ai pu présenter un bilan des tensions 2022 et j'ai écouté les difficultés et besoins des PRPDE. J'ai pu infuser des messages notamment sur la nécessité d'améliorer leurs connaissances sur leurs ressources et d'anticiper d'avantage la gestion de crise. Cela m'a permis de promouvoir l'intérêt des plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), outils à la main des collectivités.

Des accompagnements privilégiés et techniques ont été parfois nécessaires pour certaines communes.

Fin 2022, le gouvernement a annoncé l'engagement de 10 millions d'euros dans le cadre du plan de résilience de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. En partenariat avec les sous-préfets d'arrondissements et l'Agence de l'Eau, j'ai organisé l'accompagnement des collectivités vers ces accords de résilience. Les délais de dépôts de dossiers étaient très contraints. Le principe « 1er arrivé, 1er servi » était annoncé et ne permettait pas aux PRPDE locales, insuffisamment dotées en moyens humains et techniques, de répondre spontanément et seules. Aux côtés du corps préfectoral et de l'Agence de l'Eau, j'ai accompagné les PRPDE à définir leur stratégie de résilience sur la base des tensions rencontrées en cohérence avec leur politique locale. Notre engagement des services de l'Etat a porté ses fruits : Au 13 octobre 2023, ce sont 3 plans de résilience altiligériens sur 9 sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne qui sont signés et 2 accords altiligériens sont en préparation [2].

Collectivement, les services de l'Etat ont constitué et mis à disposition une boîte à outils aux maires [3]. Cette boîte à outils a été mise en ligne en juin 2023 sur le site de la préfecture. J'ai pu intégrer dans la boîte à outils une fiche ARS relative à l'identification des usagers sensibles et l'évaluation des besoins en cas de tension AEP. Cette fiche est en annexe 4.

2 L'objectif du seuil d'étiage de l'Allier à Vieille-Brioude : un juste équilibre entre la ressource disponible et les usages

2.1 Le soutien d'étiage sur l'axe Allier : un indispensable pour permettre les usages

L'étiage d'un cours d'eau est un phénomène naturel qui correspond à la période de l'année où les eaux sont au niveau le plus bas et ses débits les plus faibles.

Le soutien d'étiage consiste à restituer dans les rivières l'eau stockée dans les lacs-réservoirs pendant la saison hivernale, à partir du mois de juin.

Le barrage de Naussac, construit au début des années 1980, a pour vocation de maintenir un débit minimum dans l'Allier et la Loire en période de basses eaux pour permettre la satisfaction des différents usages de l'eau (l'alimentation en eau potable, l'irrigation et l'industrie) et des besoins des milieux naturels.

Le barrage de Naussac est situé dans le département de la Lozère sur un affluent de l'Allier. Avec un bassin versant d'environ 50 km², la retenue de Naussac s'étend sur une superficie de plus de 1000 ha et peut contenir 185 millions de m³ au maximum. Le barrage dispose d'un faible bassin versant et sa recharge s'effectue sur plusieurs années.

Les conditions de pompage et de dérivation sont réglementées, imposant ainsi un cadre pour limiter les impacts sur les écosystèmes.

Pour maintenir les objectifs de débits durant les périodes d'étiage, des consignes de lâchures quotidiennes sont envoyées depuis Orléans par l'Etablissement Public Loire (EPL) puis transmises aux barrages pour application. Les calculs tiennent compte des délais de propagation des lâchures et de prévision d'évolution du débit naturel pour les six jours à suivre (annexe 5) [4].

2.2 La situation à l'été 2023 : une situation catastrophique

Le niveau d'eau du barrage de Naussac est descendu sous son niveau historique dès le mois de juillet 2023. Un déficit s'est creusé ces deux dernières années sous l'effet d'une succession exceptionnelle d'hivers et d'étés secs, donc de déstockages supérieurs à la moyenne et de faibles stockages hivernaux.

Début août 2023, le Comité de Gestion des Réservoirs de Naussac et de Villerest et des Etiages Sévères (CGRNVES) du bassin Loire-Bretagne évoque pour la première fois la possible réduction de l'objectif du seuil d'étiage (OSE) à Vieille-Brioude en raison de la sécheresse accentuée, de 6 à 5 m³/s.

L'objectif de cette baisse de l'OSE est d'économiser 5 millions de m³ dans le barrage soit 2.7 % du remplissage maximum du barrage.

Par courrier du 25 août 2023, l'établissement public Loire en charge de la gestion de l'ouvrage a demandé sur sollicitation du CGRNVES une dérogation à l'objectif de soutien d'étiage de Vieille-Brioude afin de le baisser à 5m³/s pour économiser de l'eau de la retenue pour la mobiliser en 2024.

3 La baisse de l'objectif du seuil d'étiage: une décision imposée

Ma mission a été alors d'apporter mon expertise technique et de :

- ✚ Identifier les enjeux sanitaires,
- ✚ Aider à la décision le préfet de Haute-Loire, le niveau régional de l'ARS et l'ARS de bassin,
- ✚ Anticiper, voire gérer une situation de crise,

Tout en managant mon équipe et pilotant une cellule dédiée en DD43.

Ma mission s'effectue dans le cadre du protocole organisant les modalités de coopération entre le préfet de la Haute-Loire et le directeur général de l'ARS Auvergne co-signé le 17 décembre 2010.

3.1 L'identification et le partage des enjeux sanitaires

L'alimentation en eau potable sur l'axe Allier en Haute-Loire repose sur seize puits filtrants sur l'axe Allier alimentent en eau potable tout ou partie vingt-six communes de Haute-Loire. Plusieurs cartes sont réalisées à ma demande dès aout 2023 par le pôle SE : une carte globale jointe en annexe 6 présente la situation géographique des puits et recense les communes alimentées. Parallèlement, j'ai fait réaliser par une T3S des cartes pour chacun des puits ou groupes de puits filtrants pour représenter leur périmètres d'AEP. Ces cartes sont destinées au partage des enjeux voire à la gestion de crise.

La consolidation de nos données disponibles sous SISE-eaux (système d'information du ministère de la Santé et des services régionaux et départementaux dédié au stockage organisé des données sanitaires sur les eaux) a été nécessaire.

Au total, 19 500 personnes, deux hôpitaux, douze établissements médico-sociaux dont trois établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD), deux laboratoires d'analyses médicales et une blanchisserie interhospitalière sont alimentés en eau potable par les 16 puits filtrants alligériens.

Les enjeux sont populationnels et un impact est possible sur l'offre de soins et la permanence des soins.

La définition des enjeux a été consolidée avec les PRPDE. Pour la plupart d'entre elles, elles sont très inquiètes.

- ✚ Les PRPDE sont unanimes et ne disposent d'aucune visibilité quant 'à l'impact de la baisse de l'OSE sur le fonctionnement de leurs puits filtrants. La métropole de Clermont-Ferrand dans le département voisin est alimentée en eau potable via soixante-dix puits filtrants.

Un doctorant a travaillé sur la résilience de ces puits face au débit de l'Allier. Cette étude aurait pu être rassurante mais en approfondissant, je me suis aperçue que les puits étudiés ne sont pas décrits comme les plus vulnérables par mon homologue puy-de-dôme et que les données agricoles (dont irrigation) sur lesquelles l'étude est fondée datent de 2005 donc bien différentes des pratiques et donc des données agricoles actuelles.

- ✚ Les solutions de secours sont rares voire inexistantes, notamment pour les communes sur lesquelles sont implantés les centres hospitaliers et les EHPAD.
- ✚ La commune de Langeac qui a connu une contamination en fer et en manganèse en distribution dès août 2022 connaît d'ores et déjà des tensions AEP sans impact car elle est contrainte de n'utiliser qu'un seul de ces trois puits et ne dispose pas d'alimentation de secours.

Aussi, les risques consistent en une dégradation de la qualité de l'eau (avec ou sans enjeu sanitaire) voire une pénurie. Les impacts peuvent être ponctuels ou pérennes et concerner l'ensemble des puits ou être localisés.

Dès août 2023, j'ai demandé aux T3S de la cellule « Eaux » de renforcer des contacts avec les PRPDE. L'objectif est de les sensibiliser aux risques de tensions sur l'alimentation en eau potable depuis les puits filtrants au regard de la baisse possible du débit de l'Allier et afin d'impulser une réflexion sur des mesures d'anticipation et de gestion.

Un abaissement de l'OSE tel qu'il est envisagé alors est maîtrisé. En effet, un retour à une situation acceptable est possible en augmentant à nouveau les lâchures.

Le délai de propagation des effets de débits (et de retour à la normale) entre le barrage de Naussac et Vieille Brioude est de 1,5 jours.

Pour autant, le délai de retour à une situation acceptable pour l'usage de l'AEP sera supérieur à 1,5 jours en raison de contraintes hydrogéologiques (comportement de la nappe et des puits) et techniques (désamorçage pompes, vidange des canalisations/réservoirs, casses, pollutions ou autre).

3.2 L'aide à la décision : Une décision éclairée

Ma mission était de partager avec les partenaires les enjeux et la situation locale afin que la décision de la baisse de l'OSE soit prise en connaissance et avec tous les acteurs.

Le repérage des acteurs et de leur positionnement a été essentiel.

Les acteurs institutionnels dans ce dossier sont multiples et sont positionnés sur trois régions et quatre départements.

La Préfète de la région Centre-Val de Loire (CVL) est préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne anime et coordonne la politique de l'État en matière de police et de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques. La DREAL CVL assiste la préfète coordonnatrice de bassin dans son rôle.

L'ARS Centre-Val de Loire coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne a notamment pour mission de coordonner, à l'échelle du bassin hydrographique, la politique de santé publique dans le domaine de l'eau. Elle assiste et intervient en CGRNVES pour relayer les enjeux des territoires.

L'Etablissement Public Loire (EPL) exploite les barrages de Naussac et de Villerest et sollicite la baisse de l'OSE.

Le CGRNVES du bassin Loire-Bretagne rassemble les acteurs du bassin pour examiner la situation et déterminer les modalités de gestion de ces barrages.

Le barrage de Naussac étant situé en Lozère en Occitanie, la dérogation permettant la baisse de l'OSE de 6 à 5 m³/s est autorisée par le préfet de la Lozère. Pour autant, c'est le territoire de la Haute-Loire qui est impacté. C'est pourquoi le préfet de Haute-Loire a porté localement le dossier.

Au niveau du bassin : La DREAL de bassin a été chargée par la préfète de la région Centre Val De Loire (CVL) de préparer la baisse de l'OSE à Vieille Brioude.

Nous avons eu deux rencontres avant la prise de décision de la baisse de l'OSE. J'ai pu ainsi partager les enjeux locaux et alerter sur l'absence de données locales permettant d'évaluer l'impact d'une telle décision.

Au niveau des ARS :

J'ai alerté la directrice générale (DG) de l'ARS ARA par une note de contexte qui lui a été adressé par le directeur départemental de la délégation en amont de sa rencontre avec le nouveau préfet de la Haute-Loire. J'ai pu attirer l'attention de la DG ARS sur les enjeux :

- 🚦 La décision de la baisse de l'OSE sera prise par le préfet de Lozère. Les conséquences de cette décision, si elle était prise, impacteront les collectivités en leur qualité de personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE). Le maire de Brioude a écrit son opposition à cette baisse,

- ✚ Ensuite, en cas de difficultés d'approvisionnement en eau en quantité et/ou qualité sanitaire suffisante et en cas d'impossibilité de répondre à la crise par les collectivités, il appartiendrait au préfet de se substituer à ces dernières,
- ✚ Le plan ORSEC « eau potable » départemental n'est pas mis à jour et nécessite que nous avancions avec une difficulté ponctuelle actuelle qui est que la proposition de plan ORSEC faite par la DD43-ARS a été amoindrie par un service préfectoral. Une rencontre avec le directeur de cabinet est à suivre afin de corriger cet écart,
- ✚ A défaut d'une coordination interdépartementale et interrégionale, un enjeu local est la coordination avec les collectivités PRPDE de suivi, d'alerte et de correction des lâchures à Naussac.

En Auvergne-Rhône-Alpes, trois départements sont concernés par la baisse de l'OSE : l'Allier, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Mes homologues des deux autres départements sont confiants sur la maîtrise des enjeux liés au regard du niveau de connaissance et d'anticipation des PRPDE concernées sur leurs départements. Le message régional qui était au départ rassurant a dû tenir compte des disparités d'impact.

J'ai échangé à plusieurs reprises avec ma consœur de l'ARS de bassin sur la situation atiligérienne. Nous échangeons en amont et en aval de chaque réunion du CGRNVES ce qui lui permet de relayer les informations de terrain et me permet de m'informer des échanges en CGRNVES.

En département, j'ai partagé les enjeux et les impacts possibles avec les préfets et sous-préfets (le préfet de département a changé le 21 août et la sous-préfète de l'arrondissement concerné a quitté ses fonctions le 20 août et a été remplacé par un sous-préfet le 25 septembre). Dès le 16 août, j'ai co-rédigé avec le directeur départemental de la Direction Départementale de Territoires (DDT) une note de contexte à l'attention du préfet en attirant son attention sur les enjeux.

Le préfet a réuni les élus concernés le 25 septembre, et, avec la DDT, je l'ai accompagné. Localement, les élus concernés étaient nombreux. Au-delà des maires des 26 communes alimentées par les puits filtrants, étaient concernés les présidents des six syndicats de gestion et la conseillère départementale en charge de l'eau et qui représente notre département au CGRNVES. J'ai pu travailler avec cette dernière sur ce sujet, grâce à notre collaboration, les enjeux locaux ont pu être partagés devant le CGRNVES.

Enfin, les échanges avec les PRPDE ont été pluriels. Pour autant, celles-ci répondaient sans énergie aux échanges, se projetant difficilement vers un abaissement choisi de l'OSE dans un délai restreint.

3.3 L'anticipation de la gestion de crise : la mobilisation d'outils

Les enjeux ont été largement partagés auprès des partenaires. Toutefois, la décision de la baisse de l'OSE est devenue nécessaire et « de bon sens » en raison du niveau exceptionnellement bas constaté au niveau du barrage de Naussac dont le taux de remplissage s'élève au 26 septembre 2023 à 25 %. La décision de la baisse de l'OSE de l'Allier à Vieille-Brioude passant de 6 m³/s à 5 m³/s est actée par arrêté inter préfectoral (Lozère - Haute-Loire) en date du 26 septembre 2023. La mesure est décrite par le préfet comme une mesure raisonnée et contrôlée dont les effets seront évalués de manière continue. Le suivi du débit est disponible sur le site Vigicrues [5].

La nécessité de détenir des outils de suivi était évidente.

Des moyens et des outils internes :

La mobilisation de la cellule « Eaux » du pôle SE 43 sur ce sujet est venue se surajouter à la charge de travail habituelle. Une continuité estivale est maintenue entre les trois T3S de la cellule, déjà bien occupés par la sécheresse. Mon rôle a été de prioriser les actions sans trop créer de frustration.

Dès l'été 2023, les T3S de la cellule « eaux » du pôle SE ont fiabilisé nos connaissances sur les ouvrages et réseaux alimentés par les puits filtrants.

Pour chacun des puits, les éléments suivants ont été stabilisés:

- ✚ La population et les établissements sensibles alimentés,
- ✚ Les coordonnées de la PRPDE (en routine et en astreinte),
- ✚ Les possibilités de secours (interconnexion, ressource secondaire, possibilité de citernages, stocks d'eau embouteillée...). Ces possibilités ont évolué au fil du temps : en effet, certaines PRPDE, après avoir intégré les risques encourus, ont mis en place des mesures qu'elles avaient envisagées à plus long terme. Par exemple, une interconnexion d'une partie d'une commune prévue pour 2024 a été mise en place dès l'automne 2023.

Des outils partagés :

Dès août 2023, j'ai travaillé sur un mode opératoire de mise en œuvre de l'abaissement de l'OSE, de suivi rapproché de la situation des captages AEP et, si nécessité d'un retour à un OSE de 6 m³/s, en coordination avec la DREAL de bassin.

Ce mode opératoire a été discuté et tient compte des contraintes techniques et des enjeux et a permis d'associer le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) qui serait en pilotage de la gestion de crise le cas échéant.

A la demande du préfet, j'ai présenté le projet de mode opératoire aux élus alligériens le 25 septembre 2023. La version 10 du protocole élaboré a été signée par le préfet de la Haute-Loire, l'EPL et la DREAL de bassin le 05 octobre 2023 et est jointe en annexe 7.

Le défaut de connaissance des puits filtrants devant être comblé, il fallait tirer avantage de cette baisse de l'OSE possiblement réversible pour acquérir de la connaissance. Nous avons co-rédigé entre services de l'Etat (Préfecture-DDT-Agence de l'eau et ARS) un cahier des charges pour une étude à conduire lors de l'abaissement de l'OSE. Cette étude prévoit un recueil et une analyse des données disponibles et une analyse du comportement des puits.

Un outil de suivi de la situation partagé avec les PRPDE :

Suite à la sécheresse 2022, le besoin de détection d'un outil de suivi et de reporting des situations de tensions a été établi. L'ARS ARA s'est dotée d'un outil créé à l'initiative de l'ARS Bourgogne Franche Comté et a déployé cet outil cartographique sur notre région. Cet outil que nous avons promu localement au travers d'information par mail et d'appui technique au remplissage téléphonique permet aux PRPDE de renseigner unité de distribution (UDI) par UDI d'éventuelles tensions AEP avec ou sans impact.

Cet outil a donc été choisi pour suivre l'évolution de la situation.

Une capture d'écran de la situation au 13 octobre 2023 est en annexe 8.

Le plan ORSEC « eau potable » :

- ✚ Le plan ORSEC « Eau potable » 43 en vigueur date de 2011,
- ✚ Les travaux de mise à jour se sont interrompus début mars 2020. La proposition de plan ORSEC faite par la DD43-ARS a été amoindrie par un service préfectoral en août 2023. Une rencontre entre nos services permet, en octobre 2023, de reprendre les travaux.
- ✚ La signature du nouveau plan ORSEC est projetée pour fin 2023. Dans l'attente, les fiches actions et moyens peuvent être utilisés en interne.

Une cellule locale interne:

A mon initiative, le directeur départemental a mis en place une cellule locale de suivi composée d'agents de la DD43.

Au regard des établissements possiblement impactés, une équipe réunissant des agents des quatre pôles et la médecin-conseillère technique a été constituée. Nous nous sommes réunis le 26 septembre 2023.

Le directeur départemental m'a confié le pilotage de cette cellule.

Nous avons défini une procédure et réparti le travail à faire en amont d'une crise possible.

La procédure est jointe en annexe 9.

Un travail de recensement et de cartographie des personnes dialysées à domicile et en hospitalisation à domicile a été fait dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Un travail local avec les ES et ESMS possiblement impactés :

Les directeurs des CH et EHPAD ont été réunis le 28 septembre pour une première information sur la situation et une invitation à anticiper une dégradation voire une pénurie d'eau dans leurs établissements. J'ai pu travailler en amont avec le directeur technique du CH support du GHT qui s'est engagé à accompagner les deux CH qui pourraient être impactés tant sur l'anticipation qu'une possible gestion de crise.

Une cellule locale technique :

Nous avons mis en place des points réguliers (la fréquence est adaptée à l'actualité) avec les PRPDE. Ces points permettent du partage d'informations plus libre car moins formalisé que les points journaliers mis en place par le SIDPC de la préfecture et surtout les échanges étaient techniques et des mesures correctrices étaient définies en concertation.

J'ai proposé aux PRPDE, qui ont accepté, de réaliser un état initial (avant baisse de l'OSE) de la présence de fer et de manganèse dans les puits. Un technicien du pôle SE s'est rendu sur place pour réaliser les prélèvements ce qui a permis à l'ARS de visiter les ouvrages.

Un des impondérables fut le rendu incohérent de certains résultats et la perte d'échantillons par le laboratoire CARSO. La vigilance du T3S qui, compte tenu du caractère précieux car non reproductible des échantillons, avait prélevé certains échantillons en double qui ont pu être analysés, nous permettant ainsi de détenir un état initial complet.

La pré-mobilisation du point focal régional ARS ARA :

La dégradation de la situation et la situation de crise pouvant intervenir 7 jours/7 et 24h/24, le dispositif d'astreinte régional de l'ARS ARA devait être intégré dans le processus en amont. J'ai donc rédigé un exposé de la situation à destination du bulletin de veille diffusé à tous les agents chaque vendredi avant le weekend d'astreinte. J'ai également créé, dès le 05 octobre 2023, un signal sous SIVSS qui est notre outil de gestion partagée des situations sanitaires exceptionnelles.

Ce signal est alimenté au fur et à mesure par tous les intervenants ARS de tout document ou information liés à la baisse de l'OSE afin de constituer un recueil d'information en cas de crise avérée.

Suite à l'annonce de la baisse de l'OSE, certains abonnés se sont plaints de l'apparition d'un goût voire une odeur désagréable. J'ai immédiatement programmé un contrôle sanitaire afin de factueliser sans délai la qualité de l'eau.

4 Le post-événementiel: l'engagement d'un processus d'amélioration continue

4.1 L'évaluation en cours d'étiage : une organisation et des outils efficaces

Au moment où je rédige ce rapport, l'alimentation en eau potable depuis les puits filtrants sur l'Allier est satisfaisante tant en quantité qu'en qualité. Le dispositif et les outils n'ont pas été testés dans un contexte dégradé. Pour autant, l'anticipation et l'organisation mises en place ont permis de partager les enjeux et la mise en cohérence des acteurs, et impulser une dynamique d'anticipation autour de ces enjeux.

4.2 Un retour d'expérience: un enjeu multi partenarial

La baisse de l'OSE a eu lieu dans un contexte sécurisé puisqu'une inversion du processus était possible. Une telle baisse pourrait, au regard du défaut de recharge récurrent, être subie (le débit naturel de l'Allier est estimé à 2m³/s).

Un retour d'expérience global en fin d'étiage est prévu dans le mode opératoire Préfet-DREAL-EPL. Il permettra de réviser notre organisation et nos outils.

Le défaut de connaissances des puits et donc l'impossibilité de prévoir l'impact de la baisse de l'OSE ont été partagés. Toutefois, l'étude portée par les EPCI concernées permettra de colliger des données et permettra d'orienter notre travail.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable est indispensable.

4.3 Des perspectives de résilience : des grands axes de travail se dessinent

L'image de l'Auvergne comme réservoir d'eau de la métropole s'est ternie depuis l'étiage 2022.

Les PRPDE et les élus sont conscients du risque et de la nécessité de travailler sur la sécurisation de leurs ressources. Je vais donc promouvoir, avec une meilleure écoute, la mise en place de Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

Le PGSSE consiste en une approche globale de sécurité sanitaire visant à identifier les dangers liés à l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau et à mettre en œuvre un plan d'actions afin de prévenir les risques sanitaires.

J'ai recruté une apprentie en master 2 « Sciences de l'eau » de l'université Lyon 2 depuis le 11 septembre 2023 qui travaille sur ce sujet pendant un an.

Par ailleurs, je porterai un message de promotion des PGSSE aux élus au cours des assises départementales de l'eau qui se tiennent le 17 novembre 2023.

Un schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) est en cours de finalisation. Il est le fruit de travaux engagés depuis plus de six ans.

Ce SDAEP a été construit comme un guide pour la mise en œuvre d'une politique départementale efficiente, visant à garantir la continuité et la pérennité de l'alimentation en eau potable des habitants du territoire. Pour autant, ce schéma n'intègre pas les possibles difficultés d'AEP depuis les puits filtrants de l'Allier, peut-être en raison d'une construction fondée sur des connaissances partielles. Une révision du document est à envisager.

Nous allons poursuivre les travaux de mise à jour du plan ORSEC eau potable. Il comprendra une annexe dédiée aux tensions AEP via les puits filtrants de l'Allier. Les outils créés par anticipation pourront être intégrés à cette annexe.

Cette possible difficulté d'AEP des établissements de santé (ES) et des ESMS a mis en évidence une fragilité de l'anticipation de gestion de telles situations par ces établissements. Je vais donc renforcer le travail transversal avec les pôles « Autonomie » et « Offre de soins » de la ARS-DD43.

Plusieurs pistes de travail s'offrent :

- ✚ Poursuivre la démarche engagée depuis août 2023 d'accompagnement des ES, en particulier en lien avec le groupement territorial hospitalier (GHT),
- ✚ Les réflexions sont alimentées par les fiches de doctrine à destination des ES et ESMS diffusées en octobre 2023 par la direction générale de la santé,
- ✚ Depuis deux ans, des indicateurs de santé environnementale sont inclus dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des ESMS. Un extrait de CPOM est joint en annexe 10. Cette expérience renforce la pertinence de cette transversalité.

La résilience passera par une politique de sobriété.

Les prélèvements sur l'Allier pour l'AEP représentent une partie des prélèvements globaux sur l'Allier. Nous disposons de quelques mois seulement avant l'étiage 2024.

Les prélèvements doivent être optimisés. Par conséquent les usages de l'eau doivent évoluer et être en cohérence avec la ressource. La sobriété des prélèvements dans le milieu naturel passera par l'évolution des pratiques mais aussi la régulation.

Un arrêté « sécheresse » fixe, sur chaque département, le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse. En cohérence avec les conditions de déclenchement, le département a été placé au niveau alerte le 17 août 2023 soit après les plus forts besoins en eau pour l'irrigation. Aujourd'hui, il paraît légitime de s'interroger sur l'efficacité du dispositif. Une réflexion à l'échelle de bassin et à laquelle l'ARS de bassin est partie prenante, est engagée vers une meilleure prise en compte de la spécificité de l'amont du bassin de l'Allier. L'objectif est de faciliter la sécurisation des usages prioritaires de santé, de sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable.

La sobriété concerne tous les usages de l'eau.

En ce qui concerne l'ARS, nous allons pouvoir accompagner le CH de Langeac dans son contrat de sobriété. Ce contrat est à l'initiative du maire, également président du conseil de surveillance du CH, et qui a constaté que le CH est le plus gros consommateur AEP du bourg de sa commune. Ce contrat pourrait ensuite être valorisé auprès des autres établissements en vue de créer une dynamique.

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur laquelle le pôle SE travaille constitue une solution essentielle car elle contribue à économiser la ressource.

Conclusion et bilan de cette année de stage :

A l'heure où je rédige ce rapport, la baisse de l'OSE de l'Allier à Vieille-Brioude n'a pas eu d'impact sanitaire. Le travail accompli qui visait à éviter toute crise sanitaire n'est pour autant pas vain.

Cet évènement a alimenté la prise de conscience locale autour des enjeux AEP. Des outils sont désormais disponibles, certains sont en construction. Des dynamiques sont engagées : une dynamique multipartenariale enrichie localement et une dynamique de bassin un peu nouvelle : les enjeux du territoire alligérien sont partagés et seront probablement mieux pris en compte à l'avenir. Des connaissances nouvelles de la ressource en eau sont en cours d'acquisition, des études et des travaux sont engagés.

Au cours de cette année de stage et notamment au regard de la baisse de l'OSE, j'ai dû adapter l'organisation du travail en maintenant un juste équilibre entre les missions assignées et les moyens dédiés au pôle. Cet exercice est délicat et il passe souvent par une responsabilisation des collaborateurs et la priorisation du travail au regard des objectifs généraux assignés et aux affaires « urgentes ».

A travers ce dossier, j'ai pu m'appuyer sur des compétences particulières : le sens de l'organisation, le travail en mode projet, la définition et le partage d'enjeux sanitaires, la préparation d'un plan de surveillance puis d'un plan de gestion des alertes voire d'une crise, et amener vers la prise en compte de ces enjeux par les partenaires.

Cette année de stage s'effectue pour moi dans la continuité.

Elle s'achève dans un sentiment de satisfaction personnelle d'avoir réussi le concours dès la première présentation, sans doute grâce à la confiance qui m'a été accordée en me confiant le poste de responsable de pôle dès 2016 sans en avoir le grade habituellement dévolu.

Je suis honorée de poursuivre mon travail sur un territoire et au sein d'une équipe que j'apprécie.

Bibliographie - Sitographie

[1] Site de l'ARS ARA : [Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes | L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est là \(sante.fr\)](#)

[2] Site Agence de l'eau Loire Bretagne [Plan de résilience Eau Loire-Bretagne - Aides et redevances - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](#)

[3] Site de la préfecture de Haute-Loire – Boite à outils sécheresse : [Eau potable en Haute-Loire : boîte à outils à destination des maires et présidents d'EPCI - Sécheresse et politique de l'eau - Actions de l'État - Les services de l'État en Haute-Loire](#)

[4] Présentation barrage Naussac [Présentation - Etablissement public Loire \(eptb-loire.fr\)](#)

[5] Site de suivi des débits de l'Allier à Vieille-Brioude [Vigicrues : Vieille-Brioude \(Allier\)](#)

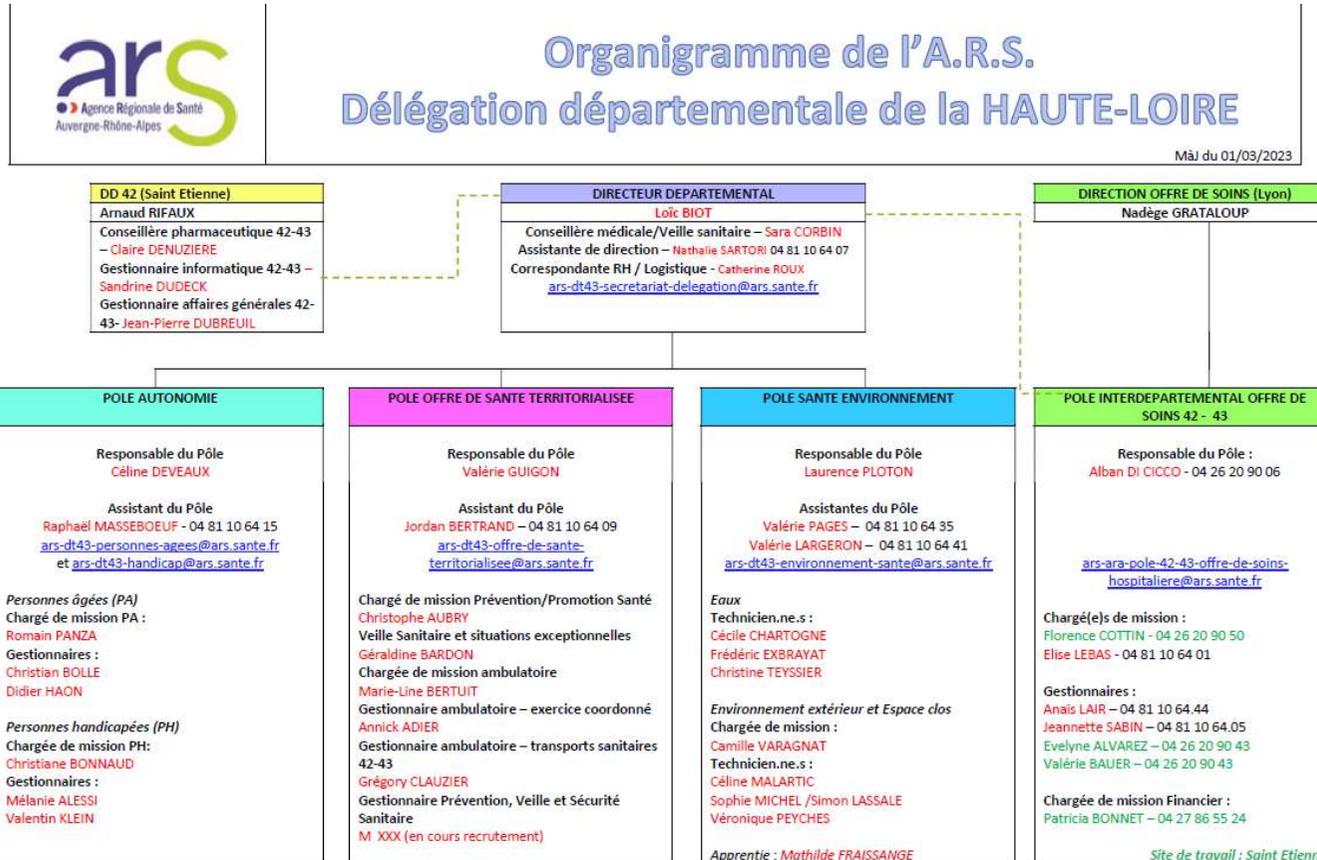
[6] Site de l'ARS coordinatrice de bassin : [ARS - Coordinatrice du bassin Loire-Bretagne | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire \(sante.fr\)](#)

Liste des annexes

- Annexe 1** Organigramme DD43
- Annexe 2** Organisation AEP 43
- Annexe 3** Tensions AEP 2022
- Annexe 4** Fiche ARS sécheresse usagers sensibles
- Annexe 5** Barrage de Naussac
- Annexe 6** Puits filtrants Allier 43
- Annexe 7** Protocole EPL DREAL préfet
- Annexe 8** Outil cartographique PRPDE ARS
- Annexe 9** Procédure interne DD43
- Annexe 10** Indicateurs CPOM ESMS

PLOTON	Laurence	05 décembre 2023
IGS Promotion 2023		
La baisse de l'objectif du seuil d'étiage de l'Allier et son impact sur l'alimentation en eau potable		
PARTENARIAT UNIVERSITAIRE : EHESP - RENNES		
<p>Résumé :</p> <p>En poste depuis mai 2016, cette année de stage s'effectue pour moi dans la continuité en qualité de responsable du pôle Santé Environnement de la délégation départementale de Haute-Loire de l'Agence régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes.</p> <p>J'ai choisi d'illustrer mes missions à travers la baisse, à titre dérogatoire, de l'objectif du seuil d'étiage de l'Allier et son impact sur l'alimentation en eau potable d'un territoire.</p> <p>Le territoire avait subi dès 2022 des tensions sur la ressource en eau exceptionnelles et inattendues. La recharge hivernale a été insuffisante. Afin de ne pas hypothéquer le barrage de Naussac qui intervient en soutien d'étiage de l'Allier pour l'étiage 2024, la baisse de l'objectif du seuil d'étiage à Vieille-Brioude (43) a été décidée.</p> <p>Après la définition des enjeux sanitaires et son partage à l'échelle départementale, régionale et de bassin, j'ai pu aider dans sa prise de décision le préfet. Bien que réversible, cette baisse a eu lieu dans un contexte incertain (les PRPDE manquaient de connaissances) et une crise sanitaire devait être évitée.</p> <p>Afin de maîtriser la situation, j'ai mobilisé et construit des outils et mis en place une stratégie d'anticipation.</p> <p>Au moment où je rédige mon rapport, il n'y a pas eu de rupture d'alimentation en eau potable ni de dégradation de la qualité de l'eau desservie.</p> <p>Des axes de travail vers la résilience se dessinent et, après un retour d'expérience, les outils et la méthode mis en œuvre pourront être utiles.</p> <p>Je termine cette année de stage enrichie de cette expérience et globalement satisfaite du travail accompli.</p>		
<p>Mots clés :</p> <p>IGS - Tensions eau potable – Situation sanitaire exceptionnelle – Anticipation – Qualité-Quantité- – Objectif du seuil d'étiage – ARS – DREAL – EPL – Partenaires – PRPDE - Résilience</p>		
<i>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i>		

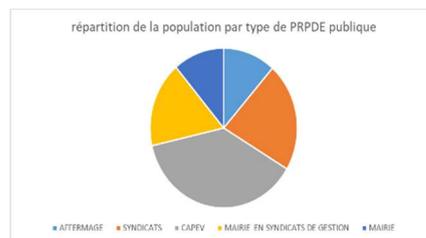
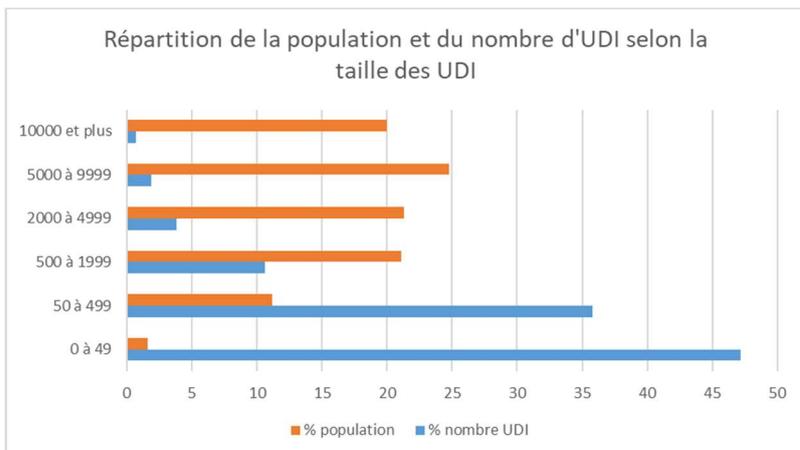
ANNEXE 1



ANNEXE 2

AEP en Haute-Loire

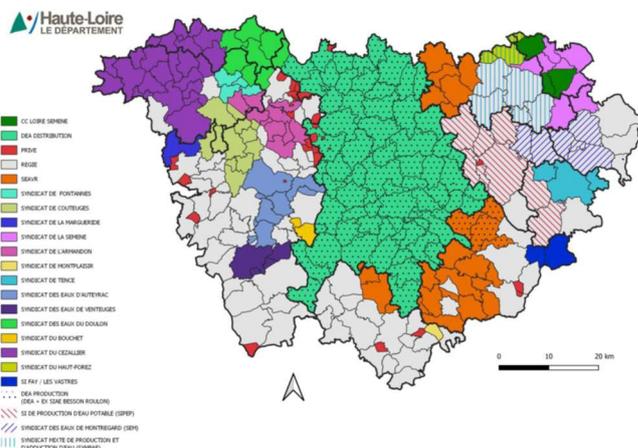
Données ARS DD 43 :



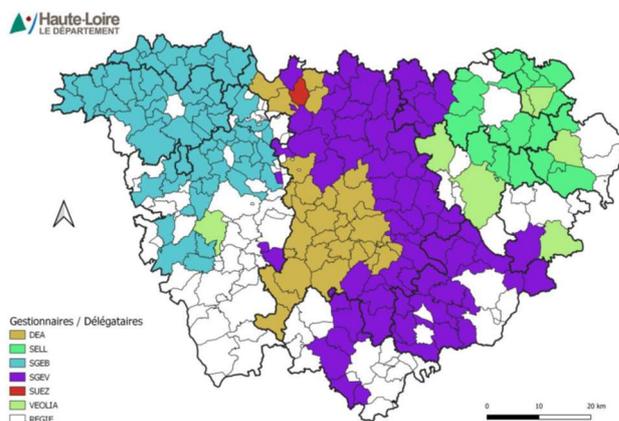
UDI	nombre udi	population
0 à 49	199	3608
50 à 499	151	25400
500 à 1999	45	47903
2000 à 4999	16	48430
5000 à 9999	8	56145
10000 et plus	3	45471
total	422	226957

Cartographie de la répartition dans l'espace : Cartes produites par Altéro 2021 dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable

Les PRPDE :



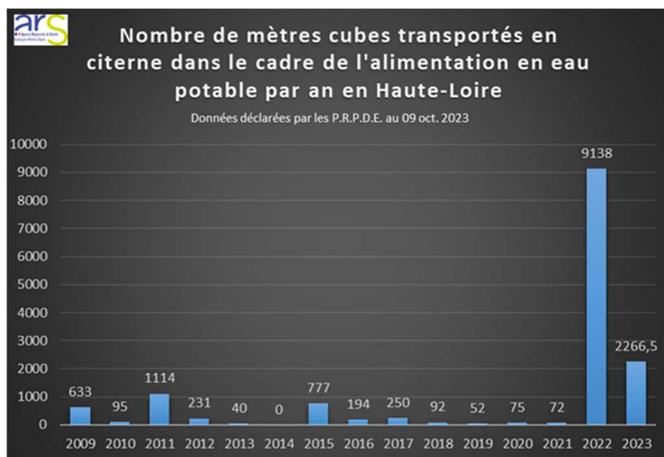
Les syndicats de gestion :



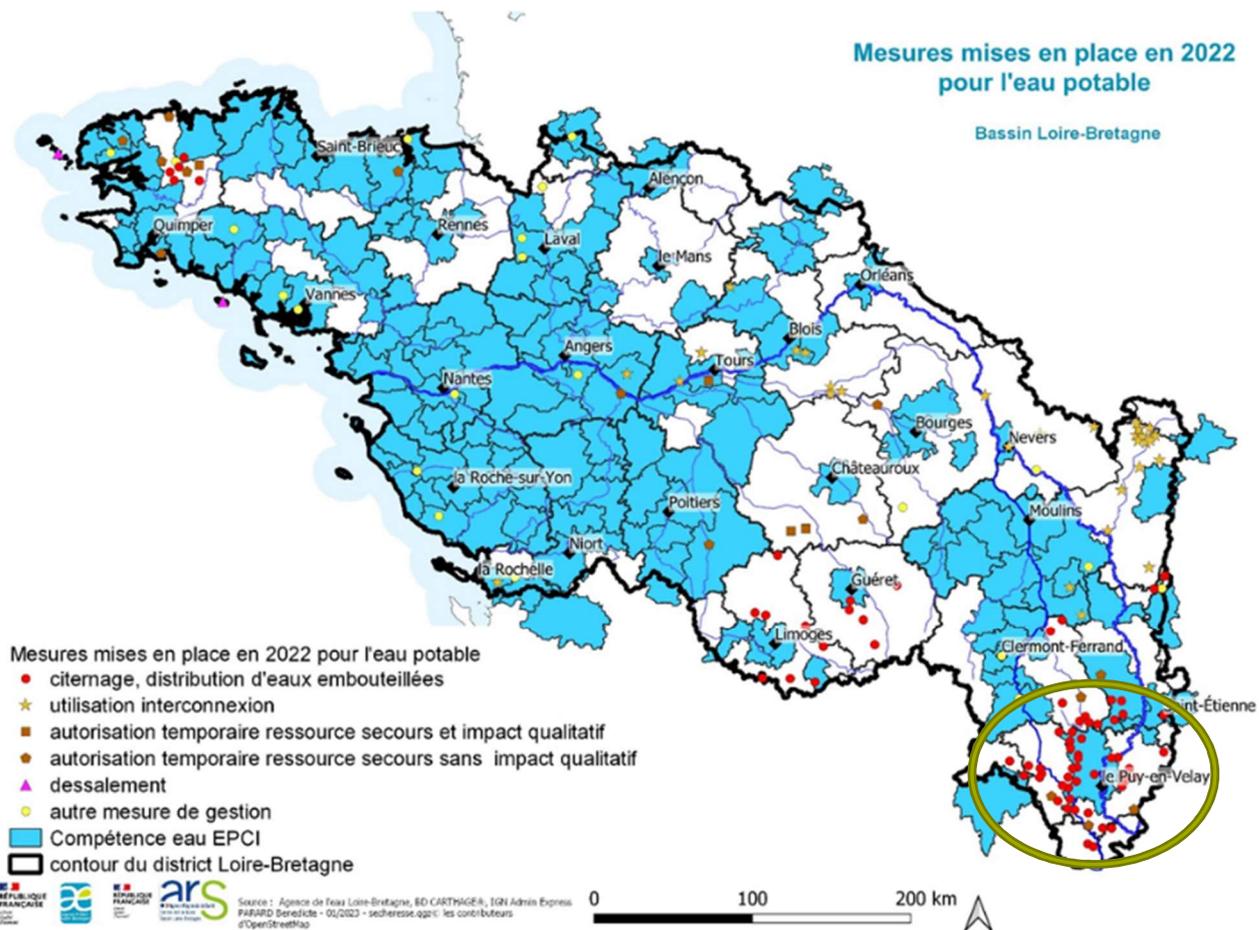
ANNEXE 3

Tensions eau potable en 2022

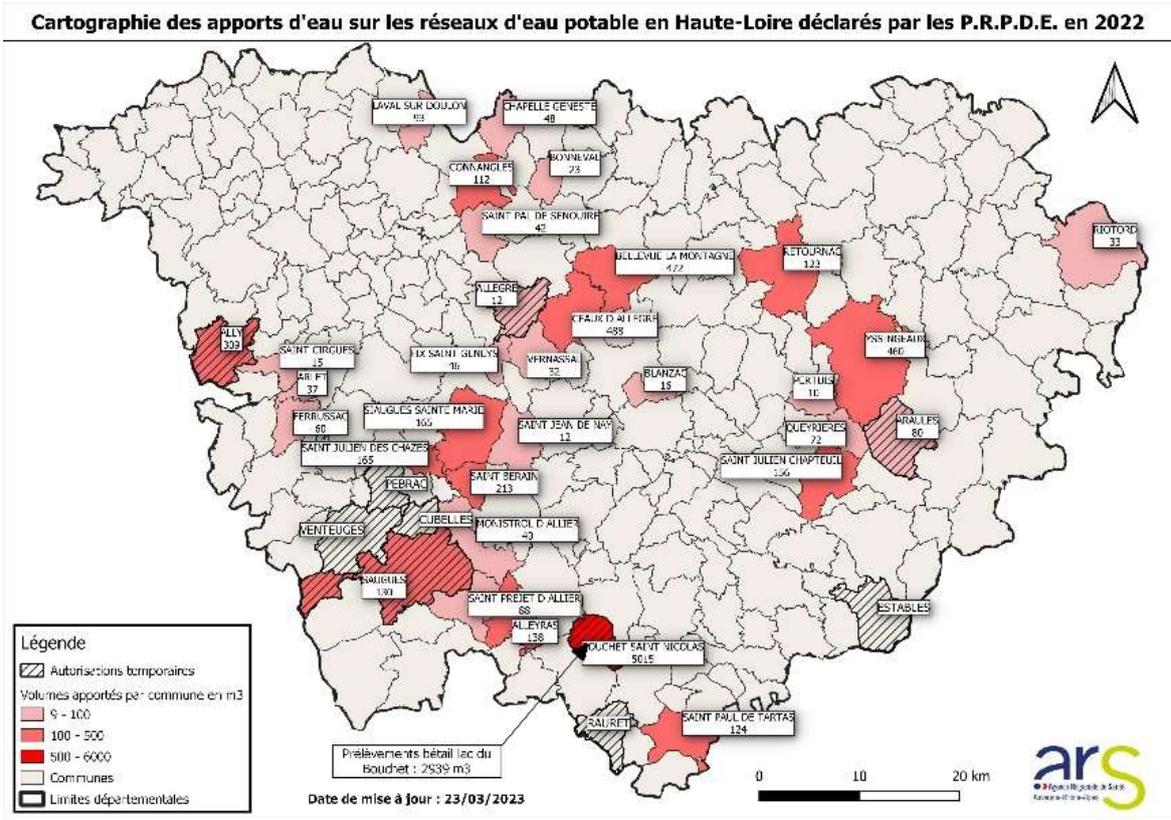
Données et documents ARS DD43



Cartographie des tensions à l'échelle du bassin - Agence de l'Eau Loire Bretagne 01/2023



Tensions AEP 2022 – Carte ARS DD43



EAU POTABLE ET SECHERESSE

Identifier les usagers sensibles

Déterminer les besoins en eau



Juin 2023

❖ IDENTIFIER LES USAGERS SENSIBLES / PRIORITAIRES

Objectifs : identifier les usagers prioritaires, pour

- Maintenir et prioriser, lorsque c'est possible, l'alimentation en eau de qualité en adéquation avec les besoins
- Anticiper les conséquences des pénuries ou des dégradations de la qualité sur ces usagers prioritaires

Les **usagers prioritaires** et activités essentielles sont classés en 5 niveaux de priorités (du plus prioritaire au moins prioritaire) en terme d'information et d'organisation de l'approvisionnement en eau potable :

- **Niveau 1** : établissements et abonnés ne pouvant subir d'interruption de l'alimentation en eau potable, en raison des risques infectieux importants générés en cas de manque d'eau.

Etablissements de santé (hôpitaux, cliniques, maternités, centre de dialyse) et personnes dialysées à domicile.

- **Niveau 2** : établissements accueillant des populations sensibles pour lesquels l'information et l'organisation de l'approvisionnement en eau de secours doivent être très rapides.

Etablissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes enfants (crèches, garderies, centres maternels...), écoles maternelles et primaires, établissements pénitentiaires, laboratoires d'analyse assurant la permanence des soins pour les urgences hospitalières.

- **Niveau 3** : établissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou en quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité, et est potentiellement génératrice de risques sanitaires. L'information de cette catégorie d'abonnés est indispensable et tous les moyens de secours de l'alimentation en eau potable doivent être mis en œuvre rapidement.

Industries agro-alimentaires, établissements agricoles où l'abreuvement des animaux est une nécessité, industries et commerces « gros consommateurs » d'eau (> 6 000 m³ d'eau par an) et ceux pour lesquels l'alimentation par le réseau d'adduction public assure une fonction de sécurité (refroidissement de process par exemple) sans possibilité de substitution (du fait des débits nécessaires par exemple), ainsi que les métiers de bouche (boulangeries, boucheries, ...), la restauration, les établissements scolaires (collèges et lycées).

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

❖ EVALUATION DES BESOINS EN EAU

Pour les usagers prioritaires, notamment de niveau 1, il convient d'identifier en amont avec eux les quantités d'eau à maintenir. A défaut, et pour l'ensemble des usagers, les évaluations suivantes peuvent aider à faire une première approximation des besoins :

Type d'utilisateur	Besoin	Quantité
Population générale	Boisson	3 l /j/personne
	Boisson, hygiène, cuisine (besoins nécessitant une qualité eau potable)	12l /j/personne
Etablissement de santé	Ensemble des besoins	400 l /j /lit
Etablissement de santé sans chirurgie (moins de 20 lits)	Boisson, hygiène, cuisine (besoins nécessitant une qualité eau potable)	12l /j/personne (a minima)
Etablissement médico-social type EHPAD	Ensemble des besoins	250 l/j/ lit (à évaluer selon la structure)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

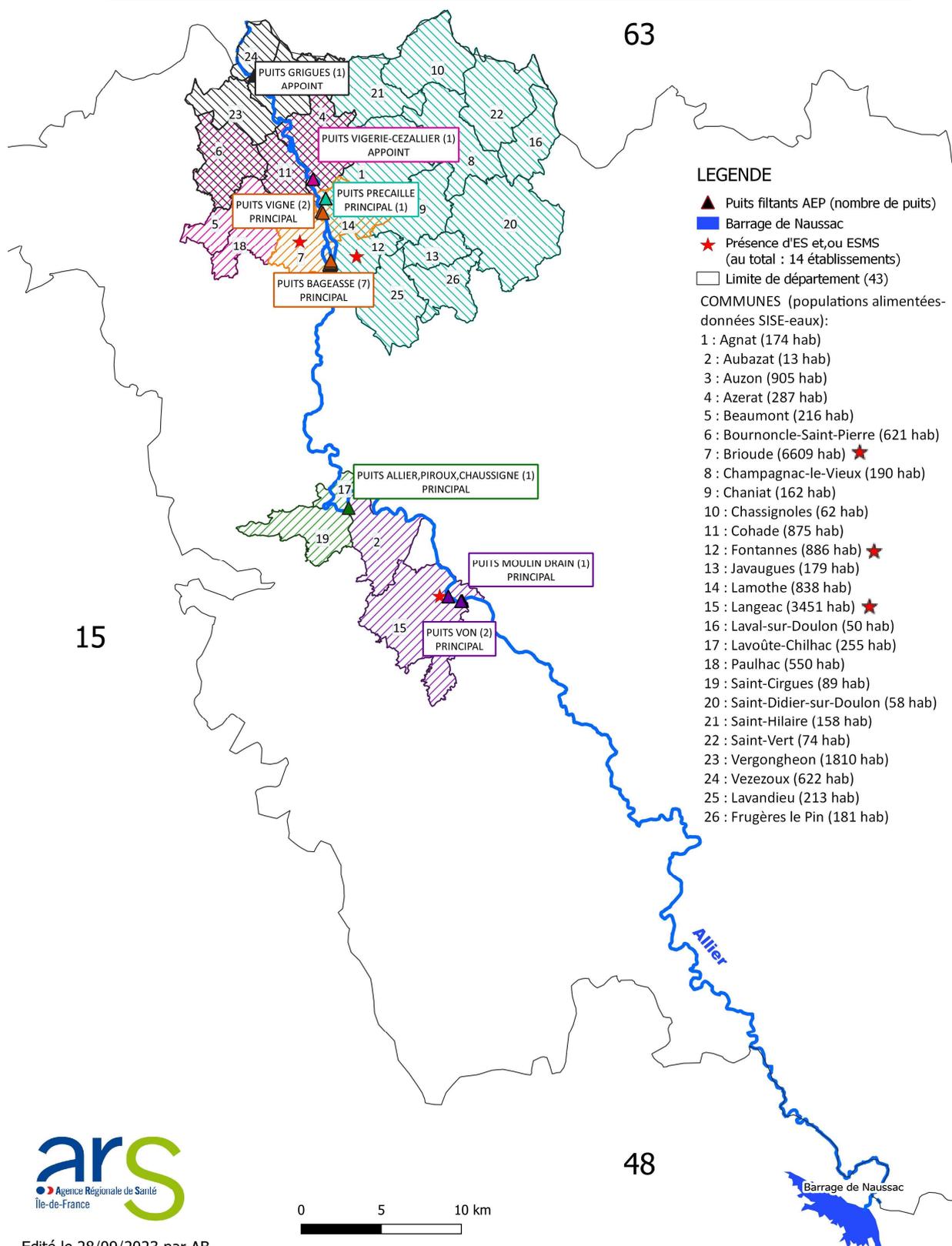
ANNEXE 5

Barrage de Naussac – Localisation des ouvrages et délai de propagation - Images DREAL CVL



ANNEXE 6

Puits filtrants AEP de la Haute-Loire - Axe rivière Allier



ANNEXE 7


**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mode opératoire de mise en oeuvre de l'abaissement de l'OSE, de suivi rapproché de la situation des captages AEP pendant la période d'abaissement de l'objectif de soutien d'étiage de Vieille-Brioude et si nécessité, d'un retour à un OSE de 6m³/s

Le protocole ci-dessous précise les modalités de mise en œuvre de la dérogation à l'Ose de Vieille Brioude fixé dans le règlement d'eau de Naussac, sous réserve que le Préfet de Lozère ait donné une suite favorable à la demande de l'EPL.

Modalités d'information sur la mise en œuvre de la décision d'abaissement de l'OSE

- Condition préalable à la mise en œuvre du mode opératoire : autorisation donnée par le préfet de la Lozère à l'EP Loire de déroger au règlement d'eau de Naussac pour abaisser temporairement l'Ose (objectif de soutien d'étiage) à 5 m³/s.
- Dès que l'autorisation lui est accordée par le préfet de la Lozère, l'EP Loire en informe par mail (liste des contacts en annexe 1) les préfets de la Haute-Loire, du Puy de Dôme et la DREAL de bassin.
- Le préfet de la Haute-Loire informe les communes, les PRPDE (personne responsable de la production et distribution de l'eau) et les établissements prioritaires de cette décision, via les DDI et services contributeurs listés en annexe 2, des perspectives de diminution du débit de l'Allier et des risques de perturbations de la distribution de l'alimentation en eau potable (AEP). Cette information intègre un point de situation hydrologique (sur la base d'éléments fournis aux préfets par l'EP Loire) et de prévisions sur la baisse des débits de l'Allier et la perspective d'un passage sous les 6 m³/s à Vieille-Brioude dans les 36 heures.
- Suite à cette information, l'EP Loire met en œuvre dès le lendemain à l'occasion de l'élaboration de la consigne donnée au barragiste, la décision d'abaissement de l'Ose,
- L'évolution du débit instantané à Vieille Brioude est accessible sur vigicrues à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr>. Toutefois, dans des gammes de valeurs faibles, le débit instantané est perturbé par un ouvrage hydroélectrique situé en amont. Aussi, il est préférable de s'appuyer sur le débit moyen journalier disponible à j+1 10h.

Les lâchures (de j-7 à j) ainsi que les débits moyens journaliers mesurés et naturels (jusqu'à j-1) aux stations soutenues par Naussac sont disponibles sur le site de l'EP Loire : <https://etiage.eptb-loire.fr/> dans la rubrique « suivi d'étiage »

Le site de l'EP Loire est à privilégier par les élus pour suivre l'évolution de la situation

- La DREAL informe les préfets 43 et 63, les ARS, des constats de franchissement à la baisse des 6 m³/s puis des 5,5 m³/s puis enfin l'atteinte du 5 m³/s à Vieille Brioude.

DREAL Centre-Val de Loire – 5 avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLÉANS Cedex 2
Tél : 02 36 17 41 41 – www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr



Gestion des difficultés rencontrées sur la production/distribution en lien avec l'abaissement de l'Ose

- Le préfet de la Haute-Loire organise, avec appui de l'ARS et en lien avec les PRPDE concernées, la mise en place d'une surveillance rapprochée des collectivités dépendantes de l'Allier et de sa nappe d'accompagnement susceptibles de rencontrer des difficultés dans la production/distribution d'eau potable par adduction publique sur la base d'échanges à minima quotidiens ;
- Une **cellule de surveillance** (pilotee par le préfet 43, associant les PRPDE et l'ARS) suit l'évolution de la situation et a connaissance des difficultés rencontrées par les collectivités et les usagers ou les activités prioritaires pour lesquels une alimentation en eau potable est à conserver le plus longtemps possible (annexe 2) . Elle les évalue et **statue sur la suite à donner** :
 - La situation peut se gérer localement et impacte un nombre réduit d'abonnés et n'impacte pas des établissements prioritaires → maintien de l'Ose à 5 m³/s ;
 - La situation du fait de son ampleur (nombre d'abonnés concernés, établissements prioritaires touchés) et de ses conséquences ne peut perdurer → nécessite de remonter l'Ose à 6 m³/s ;

Modalités de retour à un Ose à 6 m³/s

- Si la situation nécessite un relèvement de l'Ose, le préfet 43 en informe sans tarder l'EPL et la Dreal de bassin pour une mise en œuvre **sous 12h** de la décision, et un effet à la station dans un délai maximum de deux jours compte-tenu des délais de propagation ;
- L'EPL informe le préfet 48 du retour à l'Ose.
- Dès mise en œuvre de la décision par l'EP Loire, le préfet 43 informe les communes concernées, les DDI et les services contributeurs.

Bilan

- Le préfet 43, l'ARS et la DREAL de bassin contribuent à un retex (conditions de mise en œuvre, du suivi rapproché, difficultés rencontrées,...) disponible en fin d'année et présentent les principales conclusions aux collectivités concernées.
- Ce premier bilan sert de base à l'élaboration d'un retex plus complet qui pourra intégrer un retour d'expérience sur les conditions de production et de distribution dans un contexte de faibles débits de l'Allier en deçà des Ose habituels

Date et signature
Établissement Public Loire

Le 05/10/2023


Pour le Président et par délégation
Benoit Rossignol
Directeur ressource en eau

Date et signature DREAL
Centre Val de Loire

Hervé
BRULÉ
herve.brule
1

Signature
numérique de
Hervé BRULÉ
herve.brule1
Date : 2023.10.05
15:59:45 +02'00'

Date et signature
M.le préfet de la Haute-Loire

04 OCT. 2023



DREAL Centre-Val de Loire – 5 avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLÉANS Cedex 2
Tél : 02 36 17 41 41 – www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr



ANNEXE 8

Outil de suivi cartographique ARS ARA Capture d'écran au 13 octobre 2023

The screenshot displays the ARS ARA dashboard interface. At the top, the title is "Tdb Sécheresse ARA". The main map shows the Haute-Loire department with various UDIs highlighted in green, red, and orange, indicating different levels of water stress. A sidebar on the left shows a "Taux de" (rate) of 48,64. Below the map, there is a bar chart titled "Export de l'état actuel des UDI" showing the distribution of UDIs: 25 under tension (red bar) and 172 without tension or returning to normal (green bar). On the right, a table lists recent alerts with columns for "PJ", "Date", and "Infos".

PJ	Date	Infos
	10-10-2023 16:24	Editeur: PRPDE UDI: CEZALLIER VENTE ...
	10-10-2023 16:21	Editeur: PRPDE UDI: SISTRIERES (04300...
	10-10-2023 14:33	Editeur: PRPDE UDI: VARENNES SAINT ...
	10-10-2023 11:59	Editeur: PRPDE UDI: LE BOURG - PONT ... Impacts: Quantitatif
	09-10-2023 18:50	Editeur: PRPDE UDI: TRESPeux (043001...
	09-10-2023 18:50	Editeur: PRPDE UDI: LE BOURG (043001...
	09-10-2023 18:12	Editeur: PRPDE UDI: MONTREZON (043... Impacts: Quantitatif
	09-10-2023 17:00	Editeur: PRPDE UDI: RACHAT (0430005...
	09-10-2023 16:58	Editeur: PRPDE UDI: FIX HAUT SRC SERV... Impacts: Quantitatif
	09-10-2023 15:07	Editeur: PRPDE UDI: LE BOURG (043001... Impacts: Aucun
	09-10-2023 10:58	Editeur: PRPDE UDI: LE BOURG (043001...
	09-10-2023 10:35	Editeur: PRPDE UDI: ROFFIAC - LE LAC (...)
	09-10-2023 10:34	Editeur: PRPDE

Export de l'état actuel des UDI
 Pour télécharger le fichier Excel [cliquer ici](#)

Population
223 971
 sur 223 971 soit 100%

ANNEXE 9

Procédure interne

FICHE PROCEDURE	M.A.J. : 26/09/2023
EAU – Soutien d'étage (rivière allier)	V 1

Rappel du contexte général

La vocation de l'ouvrage de Naussac est de lâcher de l'eau en période d'étagage, pour maintenir un débit minimum dans l'Allier afin de satisfaire les différents usages de l'eau et les besoins des milieux naturels. La sécheresse actuelle, entraîne le comité de gestion à réduire le débit d'objectif, ce qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, voire dans un scénario plus pessimiste, une pénurie d'eau pour les populations dont l'alimentation se fait exclusivement par des puits filtrants.

Au total 26 collectivités (alimentées tout ou partie, en secours, ou encore en dilution) et 16 puits filtrants sont concernés.

Les communes de Langeac et Brioude ont une alimentation unique par puits filtrants.

Cet abaissement de débit d'étagage devrait être effectif après décision de Mr le préfet semaine 40 et se prolonger jusqu'à la fin de la période d'étagage (habituellement fin novembre).

Qui	Quand	Actions
Laurence Ploton (Loïc Biot en son absence)	Jusque fin décembre 2023	Pilotage global et sollicitation activation cellule gestion de crise (pilotage DD ARS) si nécessaire
Pôle Santé Environnement	Par anticipation	Mise en place d'un tableau de suivi par puits filtrants : qui est en compétence ? qui est exploité le ou les réseaux ? s'agit-il d'une alimentation de secours, présence interconnexion....et recensement des coordonnées des acteurs eau potable
Pôle Santé Environnement	Par anticipation	Cartographie des puits et des secteurs impactés et superposition avec ES et ESMS concernés
Pôle Santé Environnement	Par anticipation	Co rédaction (DREAL bassin – EPL – préfet) d'un mode opératoire en 3 phases : 1- décision de baisse de l'OSE, 2- suivi en période de baisse de l'OSE, et, 3- retour à un OSE à 6 m3/s
Pôle ODS	Par anticipation	Référencement des établissements impactés, géo localisés sur une carte.
Pôle ODS	Par anticipation	Organisation d'une rencontre avec CH Brioude et l'EHPAD St Dominique de Brioude + CHER (Farid Kherfa) afin d'anticiper sur les procédures en internes (28.09.2023)
Pôle ODS	Par anticipation	Prendre contact avec les services HAD afin de préconstituer une liste des patients concernés sur le secteur géographique identifié.
SSE	Par anticipation	Etablir la liste des patients PHRV sur le secteur géographique identifié.
Chargée de mission ambulatoire	Par anticipation	Vérifier l'impact que la situation pourrait avoir auprès du responsable des laboratoires de Langeac et Brioude (Mme LAROUERE)

Pôle ODS	Par anticipation	Faire un point avec les hôpitaux sur les patients dialysés à l'hôpital et à domicile.
Pôle autonomie	Par anticipation	Faire un point sur l'impact que cela pourrait avoir sur les EHPAD et les autres établissements PH.
Pôle Santé Environnement	Dans un second temps	Dans un second temps
Pôle Santé Environnement	Par anticipation	Définir une stratégie de suivi analytique avec les PRPDE dès semaine 40 (Paramètres, points de contrôles, fréquence...)
Pôle Santé Environnement	Dans un second temps	Définir des outils de suivi de la situation (outil de suivi sécheresse)
Pôle Santé Environnement	TEAMS le 29-09	TEAMS le 29-09
Pôle Santé Environnement	Réduction du soutien d'étagage effectif	Ouverture d'un Signal SI-VSS.
Pôle Santé Environnement	Réduction du soutien d'étagage effectif	Mise en place d'une cellule de suivi renforcée en préfecture. Multi-services : Mr le Préfet / ARS / élus / service de gestion de l'eau
MAIRES Responsables d'établissements	Situation de crise	Remontée des problèmes sanitaires via le Point Focal Régional
Pôle Santé Environnement	Situation de crise	Détermination de la coordination avec le PFR selon les situations déclarées.
Pôle Santé Environnement	Situation de crise	Sans impact sur un établissement de santé → Traité par le pôle santé environnement
Pôle Santé Environnement	Situation de crise	Avec impact sur un établissement de santé → information sur les BAL nominatives (Loïc BIOT, Géraldine BARDON, Elise LEBAS, Céline DEVAUX, Sébastien GRAUD et Laurence PLOTON) + BAL Fonctionnelles + BAL ARS-DT43-EALIX@ars.sante.fr + BAL_ars-dt43-secr@ars.sante.fr + BAL_ars-dt43-secr@ars.sante.fr
Tous Pôles ARS DD43	Durant la période de réduction du soutien d'étagage	Une attention particulière est nécessaire 7/7 durant la période.

Compléments d'informations

- l'OSE (Objectif de Soutien d'Étage) va passer de 6 m³/s à 5.5m³/s puis être stabilisé à 5m³/s.
- Pour les lieux d'activités de chirurgie besoin d'eau évalué à 400l par jour par lit.
- Un délai de variation de débit est évalué à 1.5 jour à 2 jours entre Naussac et Vieille Brioude.
- L'augmentation de la teneur en fer et manganèse de l'eau potable sera à surveiller.

Dossier dédié : [L\DT43-COMMUNAIRE\ASTREINTES-CRISES-PLANS DE SECOURS\ETIAGE AXE ALLIER](#)

ANNEXE 10

Exemple de CPOM EHPAD

Axe	Thématiques	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs	ESMS	Indicateurs			
							Cibles		Valeurs initiales : 2022 = N	
							Valeurs	Délais	Nominateurs	Dénominateurs
124 – Gestion des risques sanitaires liés aux eaux										
1241 - Prévention des risques liés à l'exploitation des réseaux d'eau intérieur										
		12411 – Connaissance et maîtrise du réseau d'eau intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un bilan sanitaire 2018 et de schémas. - Mettre en place des procédures et un calendrier d'entretien, de maintenance et d'inspection du réseau d'eau. 	<p>124 111 - Présence d'un plan du réseau complet et à jour (et/ou Existence d'une expertise sans travaux à postériori)</p> <p>124 112 - Mise en place de procédure(s) et de calendrier(s) d'entretien, de maintenance, et d'inspection du réseau</p>	EHPAD	Oui	Durée du CPOM			Oui
		12412 - Prévenir les risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction procédure surveillance qualité de l'eau et dégradation de la qualité de l'eau. 	<p>124 121 - Mise en place d'une procédure de surveillance de la qualité de l'eau</p> <p>124 122 - Mise en place d'une procédure de gestion de la dégradation de la qualité de l'eau</p>	EHPAD	Oui	Durée du CPOM			Non
		12413 - Prévenir les risques liés à une rupture d'alimentation en eau (planifié ou non)	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction procédure de gestion coupure d'eau non planifiée et planifiée. 	<p>124 131 - Mise en place d'une procédure de gestion d'une coupure d'eau non planifiée</p> <p>124132 - Mise en place d'une procédure de gestion d'une coupure d'eau planifiée</p>	EHPAD	Oui	Durée du CPOM			Non